

Avis public

CONSULTATION SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

ERRATUM

Suite à des modifications concernant deux demandes de dérogations mineures inscrite dans l'avis public publié sur le site internet de la Ville de Saguenay le 13 juin 2024, la consultation publique ainsi que l'adoption de ces deux dérogations mineures n'auront pas lieu le 2 juillet 2024 tel qu'indiqué. Les deux demandes de dérogations mineures sont les suivantes :

3039 à 3053, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi – DM-5591 (id 17582) demande une dérogation mineure visant à autoriser une absence de bande gazonnée ou paysagée entre le stationnement et la ligne de rue et en bordure de la ligne latérale gauche de terrain, sur un immeuble situé au 3039 à 3053, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi.

Partie du lot existant 3 803 534 du cadastre du Québec, futur 3031, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi – DM-5592 (id 17581) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale, catégorie B (H5) à structure détachée avec une marge latérale gauche minimale de 2,8 mètres au lieu de 6 mètres et avec une marge latérale droite minimale de 5,6 mètres au lieu de 6 mètres, sur un immeuble situé sur une partie du lot existant 3 803 534 du cadastre du Québec, futur 3031, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi.

En conséquence, un nouvel avis public sera publié ultérieurement.

SAGUENAY, le 20 juin 2024.

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN